



**Syndicat Mixte de préfiguration**  
**du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur**

---

**Les Parcs naturels des Alpes méridionales s'engagent  
pour l'écotourisme – ALCOTRA 2013-2015**

**Demande de financement**

**Maître d'ouvrage**

Monsieur le Président  
Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur  
2, avenue Gaston de Fontmichel — 06460 Saint Vallier-de-Thiey  
Tel : 04 92 42 08 63 Mail : [pnr.prealpesdazur@orange.fr](mailto:pnr.prealpesdazur@orange.fr)  
Dossier suivi par : Delphine BERLIOUX

**Destinataires**

Monsieur le Président  
Conseil Régional PACA  
M. VAUZELLE  
Hôtel de Région — 27 Place Jules Guesde - 13 481 MARSEILLE CEDEX 20  
Dossier suivi par : Philippe GONDOLO / Alexandre NOEL

Monsieur le Président  
Conseil Général des Alpes-Maritimes  
M. CIOTTI  
CADAM – route de Grenoble - BP 3007  
06201 NICE CEDEX 3  
Dossier suivi par : Guy MARECHAL / Céline LANCERY / Frédérique LOCTIN

▪ **Objectif de l'action :**

Ce projet consiste à développer des produits d'écotourisme transfrontaliers afin de développer une offre intégrée et d'asseoir la destination écotouristique Alpi-Maritime/Mercantour/Préalpes d'Azur en connectant les différents espaces protégés du territoire au travers des produits et en offrant aux visiteurs un large choix.

**L'objectif est de créer une montée en puissance de l'écotourisme sur le territoire** du projet, et notamment sur le territoire des Préalpes d'Azur en permettant aux professionnels du tourisme d'être accompagnés dans la mise en œuvre écotouristique de leur activité. Il s'agit aussi ici de permettre aux professionnels de constater que la mise en produit écotouristique peut être porteuse et peut leur assurer des résultats en terme de fréquentation touristique et de satisfaction clientèles.

Ainsi, selon l'essor de ces produits et de la mise en œuvre sur le territoire, cela peut aussi créer un engouement et permettre, à terme, de concevoir un petit groupe de professionnels engagés dans des démarches de développement durable, dans une logique de travail partenarial privé-public.

Enfin, **ce projet est motivé par la mise en œuvre de la Charte européenne du tourisme durable (CETD) dans laquelle ce projet s'inscrit totalement.** La CETD est un véritable **fil conducteur du projet**, c'est dans cette logique que le Parc naturel régional a déjà déposé sa candidature au volet 1. Le premier axe du projet, « conception de produits d'écotourisme », est en lien direct avec le troisième volet de la CETD. Le second axe du projet « qualification des professionnels et mise en réseau » correspond lui au second volet de la Charte européenne du tourisme durable.

**Il s'agit donc, pour le territoire des Préalpes d'Azur, de continuer dans cette dynamique au travers des différents volets de la Charte européenne du tourisme durable, répondant ainsi aux objectifs inscrits dans la Charte du Parc 2012 – 2024.**

### **C. Les partenaires du projet :**

- **Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR PA)**
- **Le Conseil général des Alpes-Maritimes (CG 06)**
- **Le Parc national du Mercantour (PNM)- chef de file de la partie française**
- **Le Conseil général des Alpes de Haute-Provence (CG 04)**
- **Le Parc Alpi Marittime (Italie) (PAM)- chef de file du projet global transfrontalier**

## D. Description du projet :

- **Les axes du programme :**

- 1. Mise en place de produits d'écotourisme**

- 1.1. Accompagnement à la création des produits d'écotourisme

- 1.2. Accompagnement à la commercialisation et à la promotion des produits d'écotourisme

- 2. Mise en réseau des acteurs**

- 2.1. Qualification des socioprofessionnels

- 2.2. Formation des socioprofessionnels

- 2.3. Actions concrètes en faveur de l'amélioration de l'offre

- **Description détaillée :**

- 1. Mise en œuvre de produits écotouristiques**

- 1.1. Accompagnement à la création de produits d'écotourisme**

- **Étape 1 : sélection d'une offre touristique qualifiée reposant sur les valeurs de l'écotourisme** (hébergement, restauration, prestataires d'activité, structure d'accueil).

On entend par offre touristique qualifiée tout type de structure qui a mis en place une démarche pour améliorer la qualité générale de ses prestations et prend en compte les facteurs environnementaux, territoriaux et éthiques (ex. : gestion environnementale de l'établissement). La qualité de cette offre et son positionnement écotouristique sera attestée au travers de l'implication dans la charte européenne du tourisme durable et par l'attribution (en cours ou effective) d'un écolabel. **Il s'agira de sélectionner des prestataires répondant aux critères de choix et correspondants aux valeurs de cette démarche.**

- **Étape 2 : travail individuel et collectif sur l'offre sélectionnée.**

Le travail individuel consistera à amener le prestataire à développer son offre selon les critères de l'écotourisme et à développer une activité de son choix en rapport avec les thématiques du projet et le territoire. Les prestataires s'engagent aussi à respecter les principes de la Charte européenne du tourisme durable et à s'intégrer dans une démarche d'accompagnement.

En parallèle, le travail collectif aura pour but de consolider les liens entre les différents prestataires et faire émerger les produits écotouristiques.

- **Étape 3 : développement de produits d'écotourisme sur la base de l'offre structurée**

Sur la base du travail mené en groupe et de manière individuelle, l'objectif sera de définir des produits touristiques transfrontaliers du groupe, déclinables (séjours composés de plusieurs prestations : hébergements, restauration et activité). Les agences réceptives locales seront associées aux réflexions.

**Les thématiques pressenties : « cyclotourisme », « terroir » et « géologie et gorges ».**

### **Cyclotourisme**

Par ses caractéristiques de moyenne montagne méditerranéenne, le territoire des Préalpes d'Azur se prête particulièrement bien à l'itinérance à vélo. Ainsi, il semble opportun de valoriser les initiatives locales en structurant le produit écotouristique autour des aménagements existants, en faisant le lien entre les services, les aménagements et les professionnels. Il convient aussi de réfléchir aux services annexes à la pratique touristique du vélo qui pourraient être mis en place. Une telle réflexion s'avère structurante dans les Préalpes d'Azur. Pour cette partie, le PNR des Préalpes d'Azur pourra bénéficier des retours d'expériences des autres territoires, ceux-ci ayant déjà travaillé sur cette thématique.

### **Terroir**

Pour la thématique « terroir », la première phase de ce travail consiste à identifier les professionnels et les produits à valoriser. Après la phase d'identification, l'objectif est de renforcer le lien entre les restaurateurs du territoire et les producteurs locaux tout en créant du lien avec d'autres acteurs autour des produits et du terroir. Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pourra bénéficier du partage d'expériences auprès des partenaires qui ont pu expérimenter des méthodes lors de programmes Alcotra antérieurs.

### **Géologie et gorges**

Cette thématique a comme objectif de valoriser le patrimoine géologique, atout fort du territoire et de concevoir sa mise en tourisme. Cela concerne le patrimoine souterrain, les gorges et l'ensemble des richesses géologiques du territoire.

## **1.2. Accompagnement à la commercialisation et à la promotion des produits d'écotourisme**

Cette seconde étape consiste à appuyer la commercialisation des produits d'écotourisme au travers de divers outils :

### **Mise en place d'éducteurs**

Afin d'appuyer la commercialisation des produits réalisés, il est prévu de faire tester les produits d'écotourisme à des agences de voyages ou tour-opérateurs spécialisés. Ces éducteurs ont également pour but de recueillir l'avis de professionnels sur la mise en place de séjours packagés et des attentes des clientèles actuelles. Enfin, pour permettre aux offices du tourisme du territoire de parfaire leur connaissance des Préalpes d'Azur et d'être en mesure de valoriser une offre davantage basée sur les principes de l'écotourisme, des éducteurs à la journée leur seront proposés.

### **Création d'outils de promotion**

Afin de promouvoir les produits d'écotourisme transfrontaliers, la création d'outils de communication (brochure, dépliants, catalogue, etc.) est nécessaire. Il s'agit principalement de documents d'appel à destination du grand public et des professionnels. Ces outils de communication seront diffusés largement sur le territoire.

## **2. Mise en réseau des acteurs et accompagnement**

### **2.1. Qualification des professionnels**

Le Conseil général des Alpes Maritime (CG 06) coordonne sur ce projet et pour le département, le volet de qualification des professionnels. Ce dernier bénéficiera donc aux professionnels du territoire des Préalpes d'Azur. De manière à être complémentaires, le Comité régional du Tourisme Riviera sera le partenaire technique du CG06 pour la partie de qualification des activités de pleine nature et des sites culturels, et, la CCI 06 sera le partenaire technique du CG06 pour la partie de qualification des opérateurs du tourisme (hébergeurs et restaurateurs).

### **2.2. Formation**

La formation est un axe majeur pour le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Ainsi, le Parc vient en complément du volet « qualification des professionnels », assuré par le Conseil général des Alpes - Maritimes, en proposant des modules de formation collective sur le territoire spécifiques au PNR des Préalpes d'Azur. L'objectif est que les professionnels aient tous les outils pour parfaire leur connaissance du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et puissent avoir une meilleure connaissance des patrimoines locaux naturels et culturels (ex. : géologie, eau...).

Les formations plus spécifiques pourront être adaptées en fonction des besoins des groupes et de manière complémentaire aux modules déjà proposés par les partenaires. Il est fondamental que les professionnels du territoire soient les premiers sensibilisés, afin qu'ils transmettent une vraie approche territoriale, allant au-delà d'une simple information sur les activités touristiques de la zone.

### **2.3. Actions concrètes en faveur de l'amélioration de l'offre (équipement et service)**

Le Parc naturel régional prévoit la mise en place d'espace « Parc » chez les professionnels accompagnés et qualifiés dans le cadre du projet. Cette action participe aussi à la constitution d'un réseau d'acteurs touristiques qui pourront se faire le relais des messages et des valeurs du Parc. L'espace « Parc » chez les professionnels touristiques sera composé à la fois d'un aménagement intérieur, mais aussi d'outils pédagogiques et de communication. Par ailleurs, ces espaces bénéficieront d'une animation continue grâce au programme de formation.

## **H. Budget prévisionnel**

DEPENSES	Montant (€TTC)	%
Activité 1 – Vers des produits d'écotourisme	66 000	66
Activité 2 – Mise en réseau des acteurs	34 000	34
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>100</b>

## **I. Plan de financement prévisionnel**

RECETTES	Montant (€TTC)	
FEDER	40 000	40
Contrepartie nationale Conseil Général Alpes-Maritimes	10 400	10,4
Contrepartie nationale Région PACA	10 400	10,4
Syndicat Mixte PNRPA (autofinancement)	20 000	20
Part supplémentaire	19 200	19,2
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>100</b>

## **J. Échéancier de réalisation**

Période : l'action se déroulera principalement en 2013 et 2014 mais pourra se terminer début 2015.

## **K. Suivi et évaluation**

Le suivi pour la partie du territoire des Préalpes d'Azur sera assuré par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Le bilan sera réalisé à la fin du projet, selon les critères suivants :

- **Indicateurs de réalisation :**

- Nombre de professionnels du territoire des Préalpes d'Azur engagés dans la démarche d'accompagnement en lien avec le volet 2 de la Charte européenne du tourisme durable,
- Nombre de professionnels du territoire ayant obtenu un écolabel à l'issue du programme,
- Nombre de produits répondants aux principes de l'écotourisme réalisés,
- Nombre de documents de communication réalisés et diffusés pour valoriser l'écotourisme en lien avec les thématiques choisies,
- Présence des points d'info « parc » chez les professionnels et dans les offices du tourisme.

- **Indicateurs de résultat :**

- Connaissance des enjeux du territoire et du PNR par les professionnels du tourisme engagés,
- Constitution d'un réseau entre professionnels du tourisme (au sens large du terme),
- Communication des professionnels reposant sur un discours intégrant l'écotourisme.